

le CP, pour lui permettre de choisir sa politique et ses opérations. Cependant il devint évident au cours des années que grâce au dévouement de certains dirigeants et aux services fidèles d'un grand nombre d'employés, le Canadien National parvenait à contre-balancer certains des désavantages qui lui étaient imposés et certaines attitudes manifestes du gouvernement. En conséquence, depuis des années, nous avons assisté au développement au Canada d'un réseau ferroviaire de tout premier ordre.

Il faut rendre hommage au CN d'exploiter un réseau ferroviaire de première qualité. Il a prouvé sans conteste qu'une entreprise publique peut être exploitée efficacement, dans l'intérêt du public et au profit de toute l'économie Canadienne. Ce réseau a été développé à partir de réseaux en faillite, malgré la répugnance des gouvernements au cours des ans, malgré des dettes qui lui ont été imputées et malgré l'influence politique du CP. Le CN est maintenant un réseau ferroviaire de premier ordre et tous les Canadiens peuvent en être fiers. Il a des défauts et je parlerai de certains d'entre eux tout à l'heure. Mais il est à la pointe de l'industrie et des réseaux de transport de ce pays et à l'avant-garde du progrès technique dans beaucoup de secteurs de son exploitation. Ses services sont généralement bons, bien que certains de ses tarifs soient discutables, ainsi que sa politique en matière de tarifs, surtout en ce qui concerne les marchandises. En dépit de sa politique en matière de tarif-marchandises au long des années, il a cherché à assurer un service au public. Pour cela, il mérite qu'on lui rende hommage, et il présente à cet égard un contraste marqué avec son concurrent, le Canadien Pacifique.

Ce contraste ressort très nettement de l'attitude du CN envers le service-voyageurs. Certes je pourrais formuler certaines critiques précises sur l'exploitation du service-voyageurs du CN, mais néanmoins on peut dire, je pense, que le CN admet être un réseau ferroviaire d'État chargé de transporter les personnes aussi bien que les marchandises. A cet égard, je le répète, il présente un contraste marqué avec l'attitude du CP qui dit maintenant ne plus vouloir fournir de service-voyageurs. Nous avons pris note, naturellement, des demandes soumises par le CP à la Commission canadienne des transports pour sup-

primer la plupart des quelques services-voyageurs qu'il assure encore. Il va sans dire que quelques députés voient d'un œil assez méfiant ce que fait le gouvernement à cet égard.

Je tiens simplement à préciser ici, monsieur l'Orateur, que j'ai reçu, comme certains autres députés, je suppose, une lettre du Canadien Pacifique. La lettre m'a été adressée à la Chambre des communes et en voici un passage:

On a fait grand état parmi le public de la décision des grandes sociétés ferroviaires canadiennes de chercher à se défaire de leurs services-voyageurs non rentables.

Nous avons préparé, en guise d'explication, cette brochure qui vous illustrera, en termes simples, la filière législative que doivent suivre les demandes des chemins de fer.

Le signataire s'emploie ensuite à justifier la demande du Canadien Pacifique aux termes de la nouvelle loi sur les transports. M. S. M. Gossage, vice-président et agent exécutif en chef du Canadien Pacifique à Montréal, a eu l'amabilité de joindre à sa lettre une petite brochure rédigée par sa société et donnant les motifs sur lesquels le Canadien Pacifique se fonde pour demander l'abandon de son service-voyageurs.

• (4.00 p.m.)

Tout nous porte à croire, monsieur l'Orateur, que le Canadien Pacifique a éventé la mèche avec cette lettre, car même s'il semble se montrer généreux et mettre tout en œuvre pour alléger le sort de ceux qui s'opposent à cette initiative de sa part, il ne fait aucun doute pour nous qu'il cherche tout simplement à avoir accès au Trésor public. Il veut avoir droit aux prestations et subventions prévues dans la loi nationale sur les transports à l'intention des entreprises censées être non rentables. Bon nombre d'entre nous vont en avoir long à dire là-dessus bientôt, lors de l'examen de l'établissement des prix de revient du Canadien Pacifique et des contradictions évidentes entre la tenue des comptes de cette compagnie et celle qui a été établie par la Commission canadienne des transports.

Ironie des choses, monsieur l'Orateur, alors que nous examinons la demande du Canadien Pacifique en vue d'abandonner à peu près tous ses services-voyageurs, comment ne pas songer à quelques-unes de ses annonces publicitaires? Je signale notamment à Votre Honneur celle que chacun des députés a sûre-